

A Madame la Rectrice de l'académie Normandie,

**Conseil Départemental
Des Parents D'Elèves
Des Ecoles Publiques**

N° 0273002405

**21, rue Molière
Immeuble Vercors
27000 EVREUX**

Tel. 02.32.33.20.56

fcpe27@wanadoo.fr

Permanences :
Lun-Jeu-Vend: 13h30-17h
Mar- 13h30 – 18h
**Fermé le mercredi et
pendant les vacances
scolaires**

Madame la Rectrice,

Nous nous inquiétons des écarts de traitement des lycéen(ne)s dans le cadre de la continuité pédagogique (dans le contexte Covid19).

En effet selon les lycées dont quelques exemples suivent, les enseignements peuvent être :

- À 100% de présence dans le lycée (cas des lycées publics Pierre Corneille, Camille Saint Saëns à Rouen mais également de nombreux lycées privés sous contrat comme Saint Jean Baptiste de la Salle).
- À 50% de présence dans le lycée (le reste des cours à distance). Cas du lycée Galilée à Franqueville Saint Pierre, Marc Bloch à Val de Reuil...
- Absents du lycée (cas exceptionnel).

Comment les conditions sanitaires pourraient-elles être assurées pour des enseignements en salle dans de nombreux établissements et ne seraient pas possibles ailleurs ?

Du point de vue de la FCPE, même si l'organisation est au choix des lycées, ces disparités sont de nature à générer des inégalités face à la réussite scolaire notamment dans un cadre de réforme du baccalauréat et au sein d'une même académie.

Il apparaît évident que les cours en présence des enseignants sont des atouts pour la réussite scolaire, plus de lycées doivent donc être capables de prendre des mesures pour assurer la sécurité des-élèves pour ces enseignements en salles.

La commission d'harmonisation ne peut être une réponse suffisante. Elle permettra certes en partie de lisser les écarts dans les notes pour les épreuves du bac, mais nous pensons également à la continuité de parcours des lycéens dans les études supérieures et des écarts d'apprentissage qui peuvent les mettre en difficulté par la suite.

Nous vous demandons donc d'inciter à rétablir l'équité face à la réussite scolaire et face au risque sanitaire. Le choix local d'une solution ne peut plus durer. Nous réclamons une position régionale claire pour tous.

Nous souhaitons également que soit envisagée une annulation du grand oral.

Pour terminer, nous aurions également souhaité savoir comment le rectorat s'assure que les mesures sanitaires prises dans chaque lycée sont conformes aux directives. Un référent Covid19 est-il nommé pour le contrôle des établissements ?

Nous souhaitons vous lire avec des mesures concrètes à mettre en œuvre et nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces sujets selon le temps que vous voudrez bien leur consacrer.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes respectueuses salutations,

Pour la FCPE, Denis Suire